



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2070437
dossier lié n° 9900206

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2007

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
APROACH, n° intrant 2070437**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 08/06/2007 d'un dossier, déposé par Dupont Solutions, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation APROACH.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ACANTO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9900206, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2012 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour APROACH est bien strictement identique à celle déclarée pour ACANTO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation APROACH, présentée par Dupont Solutions, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ACANTO.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND